



HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Registre Public D'accessibilité

L'accessibilité pour tous



Document disponible à l'accueil du  
Haut-Commissariat et sur le site  
<https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/>

## Contexte

Les gestionnaires d'ERP doivent mettre à disposition du public un document afin de communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées par leur établissement.

Il s'agit donc d'un outil de communication entre la préfecture et les usagers, un moyen de promouvoir la qualité d'un accueil de tous les publics et de l'attention portée à chacun.

Ce registre pour être utile et efficace, a été conçu pour être simple et compréhensible par tous.



## Textes de référence

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034454237>

Le Centre Administratif du Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie est conforme aux exigences de la réglementation d'accessibilité d'un établissement recevant du public

Les locaux sont accessibles au public et sont équipés pour répondre aux besoins.



Le personnel est à votre écoute et peut, à votre demande, vous aider dans vos démarches.

Ce registre est à votre disposition pour consultation. Vous pouvez également le consulter et le télécharger sur le site <https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/>

# SOMMAIRE



1- Renseignements généraux sur l'établissement..... P 4

2- Organisation de l'accès et de la circulation..... P 7

3- Organisation de l'accueil..... P 15

## 1 - Renseignements généraux sur l'établissement

<b>Raison Sociale</b>	Centre Administratif du Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
<b>Adresse</b>	9 bis, rue de la République BP C5 98844 NOUMEA Cedex
<b>Téléphone</b>	+687 26 63 00
<b>Courriel</b>	<i>communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr</i>
<b>Site Internet</b>	<i><a href="https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr">https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr</a></i>
<b>Nom du représentant</b>	Le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
<b>Numéro Siret</b>	13000312200012
<b>L'établissement fait-il partie de la 5<sup>e</sup> catégorie</b>	Oui
<b>Effectif des personnes reçues</b>	270 (public), 140 (personnel)
<b>L'établissement possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol)</b>	Oui
<b>Existe-t-il un registre de sécurité</b>	Oui



**Accessibilité du Centre Administratif  
du Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie**



## **BIENVENUE**



Le bâtiment et tous les services sont accessibles à tous :

**Oui**

**Non**

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services :

**Oui**

**Non**

### **Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap**



Le personnel est sensibilisé : **Oui**

Le personnel est formé : **Non**

Le personnel sera formé : **Oui**

### **Matériel adapté**



Le matériel est entretenu et adapté : **Oui**

Le personnel connaît le matériel : **Oui**



**Certaines prestations ne sont pas accessibles**



### **1- Référent langues étrangères : anglais**

Une aide peut être disponible sur demande : **Oui**

---

### **2- File d'attente dédiée aux PMR**

Ce service n'est pas accessible

Un aide peut être disponible sur demande : **Oui**

## 2 – Accès et circulation

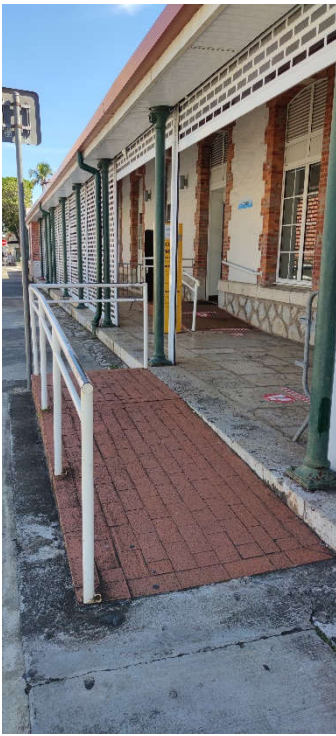
- Plan d'Accès aux bâtiments du Centre Administratif du Haut-Commissariat





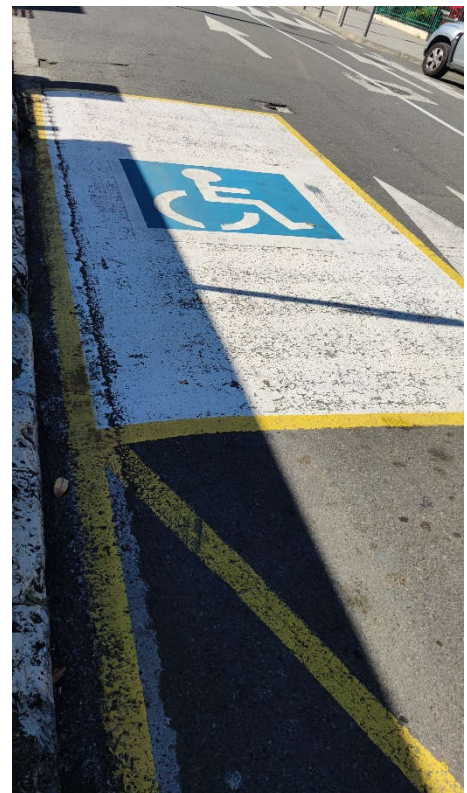
- **Accès au bâtiment A**

- *Guichet d'Accueil Général*



L'entrée piétonne de l'Accueil général est équipée d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite.

Une place de stationnement réservée aux titulaires d'une carte de stationnement ou d'une carte « mobilité inclusion » est disponible en extérieur devant le bâtiment A (rue de la République).



- **Accès au bâtiment B**

- *Entrée du parking du Centre Administratif*



Le parking est fermé au public. Les personnes à mobilité réduite, sous présentation d'une carte, peuvent accéder au parking du personnel



Une place de stationnement réservée est disponible à l'intérieur du parking, sur l'aile droite du bâtiment B.



- Accès au Hall Principal du Bâtiment B

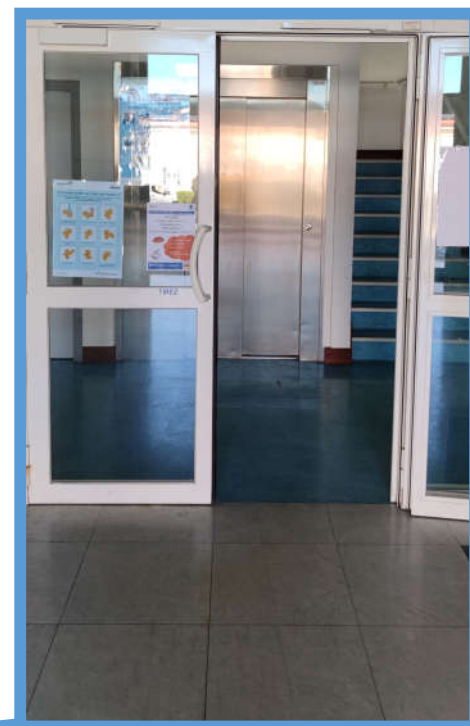


Une rampe d'accès est installée pour l'accès au Hall d'entrée du bâtiment B, des personnes à mobilité réduite.

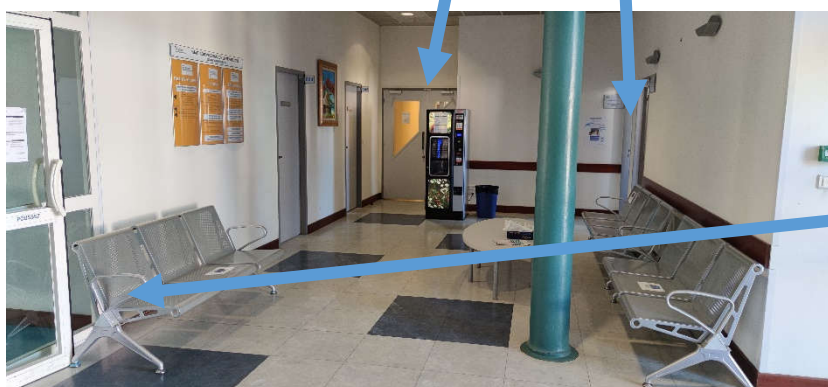


Accès PMR au Bureau des Étrangers et de la Nationalité.

Bureau des Associations.



Un ascenseur est disponible pour l'accès aux étages, sur rendez-vous.

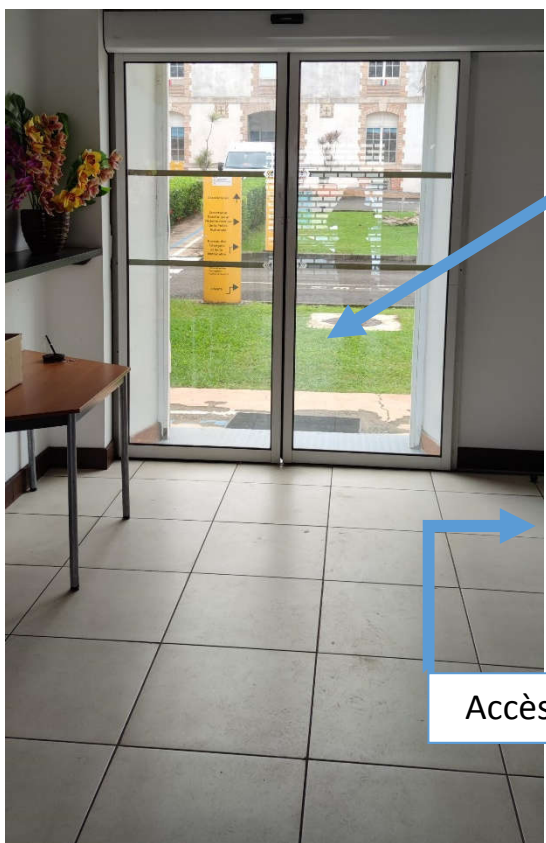


- **Circulation au sein des bâtiments**

- *Hall d'Accueil Général*



Guichet d'Accueil Général.

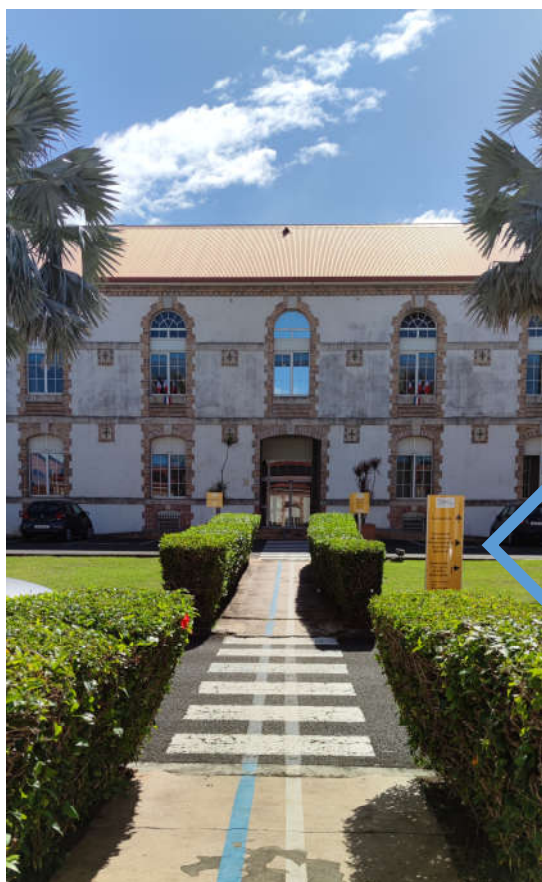


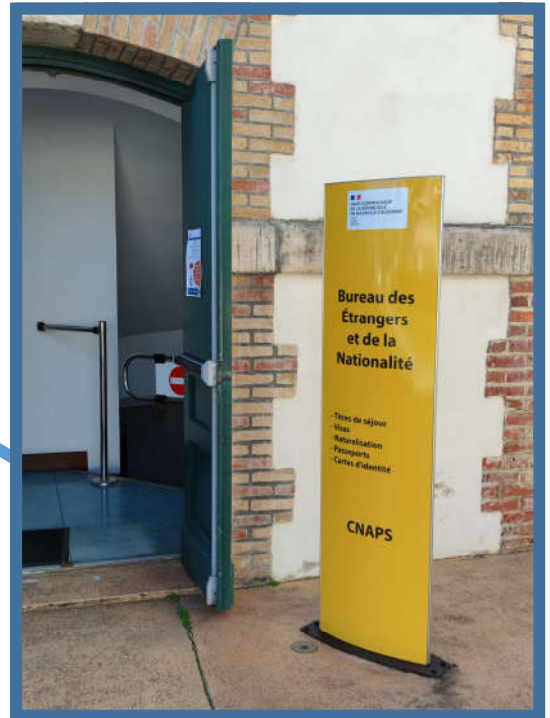
Accès aux autres bâtiments  
du Centre Administratif.

Accès toilettes.

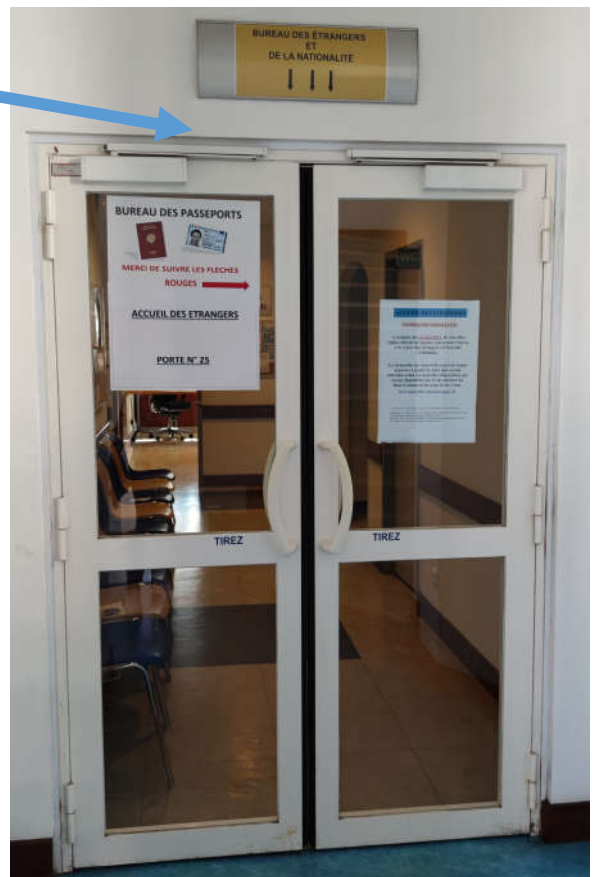


- Cheminement entre les bâtiments



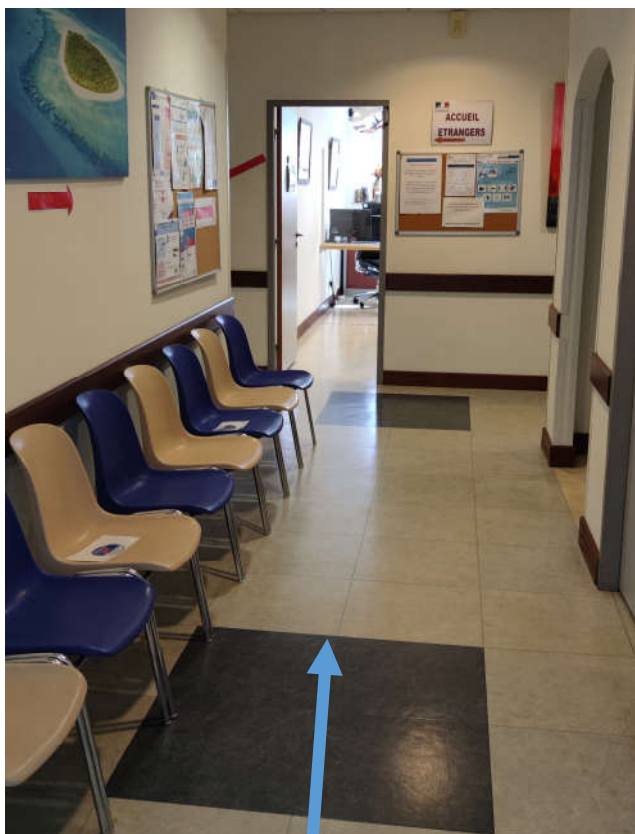


Entrée piétonne du Bureau des Étrangers et des Nationalités.





- *Accueil et guichet du bureau des Étrangers et des Nationalités*



Salle d'attente du Bureau des Étrangers et des Nationalités.

Guichet PMR du Bureau des Étrangers et de la Nationalité.



## 3 – Organisation de l'Accueil

- **Prise en charge**

Les agents d'accueil ainsi que les agents de sécurité situés aux entrées du Centre Administratif, guident et accompagnent les usagers.

Lorsqu'un usager à mobilité réduite ou en difficulté doit se rendre dans un service, il peut faire la demande d'accès au parking, afin de stationner son véhicule sur la place dédiée.

Si l'usager a un rendez-vous dans les étages, un agent du service concerné se charge de venir accueillir l'usager dans le hall d'accueil, afin de le guider jusqu'à son service.



**À titre exceptionnel, un agent de l'accueil général peut accompagner l'usager dans les étages. Toutefois, cette solution ne peut être envisagée que si les agents de l'accueil général sont en nombre suffisant pour assurer une présence continue à l'accueil général.**

Difficultés pour la lecture d'un formulaire : les agents lisent et expliquent le contenu du formulaire et ce qui est attendu de l'usager. Ils indiquent également à l'usager les champs qu'il doit remplir et veillent à ce qu'il puisse les remplir correctement.



**Les agents ne remplissent pas le formulaire à la place de l'usager, sauf cas exceptionnels : personne mal ou non voyante, demande expresse de l'usager validée par le supérieur hiérarchique.**

- **Communication sur l'accueil des PMR**

- ❖ Les places de stationnement dédiés sont signalées par un marquage au sol,
- ❖ Le cheminement pour accéder aux bâtiments est tracé au sol,
- ❖ Le registre d'accessibilité est disponible pour consultation à l'accueil du Haut-Commissariat ainsi que sur le site internet,
- ❖ Le site internet indique les modalités d'accès aux locaux du Centre Administratif pour les PMR.



- **Équipements disponibles**

- ❖ 2 places de stationnement réservées : une dans la rue de la République, à l'entrée du Bâtiment A et une sur le parking du Centre Administratif,
- ❖ L'accueil général et les services recevant du public sont en rez-de-chaussée et facilement accessibles,
- ❖ Les services seront prochainement équipés de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes,
- ❖ Une rampe d'accès permet d'entrer dans les bâtiments A et B,
- ❖ Un ascenseur permet de monter dans les étages du bâtiment B,
- ❖ Un guichet bas dans le bureau des étrangers permet aux personnes en fauteuil roulant de communiquer avec l'agent d'accueil et/ou remplir un imprimé
- ❖ Des toilettes adaptées au rez-de chaussée sont accessibles.

